

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 10 Décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, A DELAYGUE (proc de JC COURT), C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN (proc de JF DURAND), JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 46
Procurations : 4
Votants : 50
Absents : 2

Date de convocation : 05/12/2020

Secrétaire de séance : Alice BEL

Absents : D BERAL et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants :

Objet : Adoption du règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1.

Considérant que les communautés de communes doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Considérant que le conseil communautaire de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas a été installé le 15 juillet 2020.

Par rapport au précédent règlement intérieur, les principales modifications concernent :

▪ **Le renforcement de la place des communes dans l'intercommunalité**

(Issu de la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique)

- L'information des conseillers municipaux
- Le Pacte de Gouvernance
- La Conférence des Maires

article I-D page 4
article I-K page 6
article I-L page 7

▪ **L'utilisation des moyens numériques :**

- pour les convocations au conseil
- par l'attribution de tablettes aux conseillers communautaires
- par la possibilité d'organiser le conseil en téléconférence

article I-C page 3
article I-F page 5
article I-F page 5

- **Le Conseil de Développement**
- **La Formation des élus**

article V-D page 15
article VI-B page 16

Ce règlement intérieur a été présenté à la commission Administration Générale- Médiathèque du 1^{er} décembre et a reçu un avis favorable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité moins 5 abstentions (A BEL, B PERRUSSET, G FANGIER et V VANDUYNLAGER + procuration) décide :

- D'approuver le Règlement Intérieur de l'assemblée délibérante annexé à la présente.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 11 décembre 2020

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20201210-DEL10122020-13-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020